

L'offensive du laid : ces éoliennes qui balafrent le paysage

Les oppositions aux éoliennes, dont le nombre devrait quasiment doubler d'ici à 2028 pour respecter les engagements de la France, se multiplient.



Par *Michel Revol*



Un champ d'éoliennes dans le Loiret. La France en compte 8 000 aujourd'hui. © ÉRIC MALOT / MAXPPP / PHOTOPQR / REPUBLIQUE DU CENTRE/MA

Publié le 15/07/2021 à 16h00

Quand on s'appelle Tailly, on ne se laisse pas impressionner par quelques éoliennes. Tailly, c'était le nom du char avec lequel le général Leclerc est entré en 1944 dans Paris ; Tailly, c'est aussi le village où se situe son château, joliment baptisé Tailly-l'Arbre-à-Mouches. Or le domaine était visuellement menacé par huit éoliennes, plantées à quelques kilomètres de là. Bénédicte Leclerc de Hautecloque ne l'a pas entendu de cette oreille. La petite-fille du maréchal n'en peut plus des éoliennes qui, déjà, hérissent en masse les terres de la Somme. Elle a donc attaqué le projet. Elle a gagné. Valorem, l'opérateur, a fait appel, mais Bénédicte Leclerc de Hautecloque tient sa victoire : elle a fait reconnaître la notion, assez improbable, d'« encerclement ». On la comprend un peu : autour du domaine familial se dressent plus de 50 éoliennes sur 6 kilomètres à la ronde !

Avec ses 1 600 éoliennes en projet, la Somme craque, et la France semble lui emboîter le pas. Stéphane Bern se fend d'une tribune dans *Le Figaro* pour dénoncer une « négation de l'écologie » ; Luc Ferry en rajoute une couche dans le même journal (« Quand on aime vraiment la nature, on ne la défigure pas ») ; les candidats aux régionales ont fait de l'éolien un argument de campagne et, exemple parmi d'autres, une association d'élus locaux, Vent des maires, vient de créer un site pour recueillir les témoignages de petits maires ulcérés par les éoliennes.

À la tête de Sites et Monuments, une association influente de sauvegarde du patrimoine, Julien Lacaze est lui aussi parti en guerre contre ces géants de métal. Il en est devenu une sorte de spécialiste, pestant contre leur faible rendement. « Si elles étaient aussi efficaces qu'une centrale nucléaire, on laisserait tomber parce qu'il en irait de l'intérêt public. Mais la balance entre bénéfices et inconvénients est franchement mauvaise », dit-il. Julien Lacaze en veut pour preuve le projet de la forêt de Lanouée. Situé au cœur de la Bretagne, ce massif de 3 800 hectares, partie de l'ensemble de Brocéliande, est une zone protégée. Après une longue procédure judiciaire, un parc de 16 éoliennes de 185 mètres de haut devrait pourtant y être implanté. L'opérateur du site a donc commencé à couper plusieurs hectares d'arbres, parfois centenaires, pour ériger les futurs aérogénérateurs, mais aussi pour tracer des routes d'accès. « C'est de la fausse écologie, peste Julien Lacaze. On fait des saignées dans la forêt, on artificialise la nature et on menace toute la faune pour ces éoliennes ! »

Un autre projet le met hors de lui. Dans les environs du village de Bransat-Laféline, situé dans l'Allier, la vue devrait être bientôt agrémentée de six à huit machines hautes de 241 mètres. Julien Lacaze a une image pour frapper les esprits : 241 mètres, c'est la tour Montparnasse, plus 10 étages ! Ces géants seront les rois de la campagne : ils seront visibles à près de 20 kilomètres à la ronde, et se marieront tant bien que mal avec la centaine de monuments historiques situés dans cette zone.

Un peu partout en France, des associations se dressent pour protéger leurs paysages. Comme dans la Somme, certaines arrivent à leurs fins. Dans l'estuaire de la Gironde, un ensemble d'opposants plutôt hétéroclite s'est, par exemple, ligué contre un projet pharaonique. Les chasseurs, les propriétaires de domaines viticoles, les élus et même certaines associations écologistes ont fait reculer EDF qui voulait implanter sur la rive droite un parc d'une quarantaine d'éoliennes de 180 mètres de hauteur. Pour l'heure, les associations restent l'arme au pied, vigilantes. EDF ne répond plus. Mais Alain Rousset, le président de la Nouvelle-Aquitaine, a fait adopter avant les régionales une sorte de plan, appelé SRADDET, qui prévoit de multiplier par 2,5 le nombre d'éoliennes. Il était alors tenu par son alliance avec les écologistes. Dans les abords de l'estuaire de la Gironde, on croise les doigts pour qu'Alain Rousset, réélu en juin et majoritaire sans les écologistes, oublie son document dans un tiroir...

Mais, à Paris, Barbara Pompili veille. La ministre de la Transition écologique entend bien soutenir le vent un peu partout en France. En mai, elle a donné instruction à tous les préfets de déterminer, dans les départements, les endroits où l'on pourrait ériger ces mâts. La profession se frotte les mains. Enfin, se disent les opérateurs réunis au sein de France énergie éolienne, on va pouvoir accélérer la plantation d'éoliennes pour atteindre l'objectif que la France s'est fixé : en gros, doubler le nombre de mâts d'ici à 2028 (on en compte environ 8 000 aujourd'hui). Mais la place est comptée. Moins de la moitié du territoire peut accueillir des parcs. Les zones couvertes par les radars et les terrains militaires en sont, par exemple, exclues. La profession exerce donc un travail de lobbying pour convaincre les militaires d'être un peu plus souples, entre autres.

Et puis il y a cette satanée réglementation ! Impossible d'édifier une éolienne à moins de 500 mètres d'une habitation, par exemple. Les monuments historiques, quant à eux, sont en quelque sorte protégés lors des enquêtes publiques. Le paysage, lui, n'est pas vraiment pris en considération lorsqu'il s'agit d'ériger ce qui ressemble parfois à une forêt d'éoliennes. Les habitants de Noirmoutier et de l'île d'Yeu vont pourtant se rendre compte, à partir de 2024, que 62 éoliennes de 210 mètres de haut plantées à une dizaine de kilomètres de leurs plages, c'est assez visible... À côté d'Aix-en-Provence, les voisins de la montagne Sainte-Victoire le savent. Depuis quelques mois, une vingtaine d'éoliennes piquettent la partie la plus basse du massif, pourtant inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

100 000 kilomètres de lignes à haute et très haute tension et 35 000 châteaux d'eau

France énergie éolienne explique que « la beauté ou la laideur sont des éléments d'appréciation subjectifs ». Sans doute. L'association se défend aussi en rappelant que les paysages du pays sont altérés par plus de 100 000 kilomètres de lignes à haute et très haute tension, quelque 12 000 hypermarchés et supermarchés et environ 35 000 châteaux d'eau. Mais, observe la profession, qui s'en plaint vraiment ?

Julien Lacaze, le président de Sites et Monuments, n'est pas très sensible à ce genre d'argument. Une éolienne n'est pas un château d'eau, répond-il en substance. « Il y a un effet d'écrasement, car c'est une machine

industrielle, qui tourne. Ce sont aussi des objets de série, ils sont tous les mêmes, alignés à un même endroit. Les éoliennes banalisent les paysages, et provoquent un effet de saturation et d'oppression ».

À l'inverse de la profession, qui publie chaque année un sondage affirmant que trois Français sur quatre (73 %) ont « une bonne image de l'éolien », Julien Lacaze assure que cette forme d'énergie est rejetée par une majorité de la population. Une enquête réalisée en Bourgogne-Franche-Comté par OpinionWay révèle par exemple que, pour 66 % des sondés, les éoliennes ont un impact négatif sur la valeur du patrimoine immobilier à proximité. De même, 64 % d'entre eux jugent qu'elles nuisent aux paysages. Ce n'est pas Bénédicte Leclerc de Hauteclouque qui dira l'inverse.